

# Pleins feux sur les AU

Document public  
Janvier 2008  
Index AI : ACT 60/002/2008 – ÉFAI

## Justice pour un journaliste emprisonné



Chief Manneh, © DR

**Le 31 janvier, la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) doit décider si les autorités gambiennes sont ou non tenues de répondre de l'arrestation de Chief Ebrima B. Manneh, un journaliste détenu depuis près de deux ans. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion et demande sa libération immédiate et sans condition.**

Chief Ebrima B. Manneh a été arrêté en juillet 2006 dans les locaux du *Daily Observer*, un journal progouvernemental. Il a été appréhendé par des policiers en civil présumés appartenir à l'Agence nationale de renseignements, qui a nié toute implication dans son arrestation et sa détention prolongée au secret. Certaines informations récentes donnent à penser qu'il est détenu sans inculpation au poste de police de Fatoto, dans l'est de la Gambie.

À la fin du mois de juillet 2007, Chief

Manneh a été hospitalisé au Royal Victoria Teaching Hospital, à Banjul, la capitale. Il y aurait été conduit par des agents de l'Unité d'intervention de la police, une division des forces de police nationales, afin d'y être soigné pour hypertension. Malgré cela, le chef de la police gambienne et le ministre de l'Information ont nié toute implication dans son arrestation et ont affirmé n'avoir aucune information à ce sujet.

Son père et un grand nombre de ses confrères ont tenté à maintes reprises de savoir ce qui lui était arrivé. Par la suite, le 21 février 2007, le gouvernement a publié une déclaration officielle dans laquelle il niait toute participation à l'arrestation de Chief Manneh et affirmait ne rien savoir de l'endroit où il se trouve.

### **Des hypothèses divergentes pour expliquer cette arrestation**

Plusieurs hypothèses divergentes sont avancées pour expliquer cette arrestation. Pour certains, Chief Manneh

a été appréhendé à la suite d'un désaccord avec Saja Taal, directeur de publication du *Daily Observer* et proche allié du président gambien, Yahya Jammeh. Pour d'autres, c'est parce qu'il aurait livré des informations considérées comme nuisibles à l'image de la Gambie à un journaliste étranger avec lequel il était entré en contact avant le sommet de l'Union africaine (qui s'est tenu à Banjul les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2006). D'autres encore pensent qu'il a été arrêté pour avoir voulu publier dans le *Daily Observer* un article critique à l'égard du gouvernement.

Le 19 juin 2007, la Media Foundation for West Africa (MFWA) a déposé auprès de la Cour de justice de la CEDEAO, une requête en faveur de Chief Manneh demandant que le gouvernement de Gambie soit tenu de répondre de cette disparition. Les audiences ont commencé le 16 juillet 2007 à Abuja, mais aucun représentant du gouvernement gambien n'était présent. La Cour a annoncé qu'elle rendrait sa décision le 31 janvier 2008.

Depuis dix-huit mois, Amnesty International observe une dégradation générale de la situation des droits humains en Gambie. À la suite du complot présumé visant à renverser le gouvernement à la fin du mois de mars 2006, plus de 70 personnes ont été arrêtées et détenues illégalement au-delà des soixante-douze heures autorisées par la loi (c'est-à-dire la durée maximale pendant laquelle une personne peut, aux termes de la législation gambienne, être détenue sans être présentée à un juge). Outre des journalistes et des rédacteurs en chef, des avocats, de simples citoyens ainsi que des membres du gouvernement et de l'armée ont été appréhendés et placés en détention. Au moins 12 personnes auraient été torturées, et au moins 21 autres ont été victimes d'une disparition forcée. On pense que ces dernières sont actuellement détenues. Cependant, aucune enquête

n'a été ouverte afin de déterminer le lieu où elles se trouvent.

Le 13 décembre 2004, l'Assemblée nationale a adopté deux lois : la Loi portant modification de la loi sur la presse et la Loi portant modification du Code pénal. Ces deux textes exigent que tous les propriétaires de journaux, de stations de radio et de chaînes de télévision renouvellent leur enregistrement et signent un document attestant que leur capital est suffisant pour payer les éventuelles amendes qui pourraient leur être infligées par les tribunaux. Ils prévoient en outre une peine de prison obligatoire pour les propriétaires de médias reconnus coupables d'avoir publié des informations diffamatoires ou « *séditieuses* ». Le 16 décembre 2004, Deyda Hydara, fervent défenseur de la liberté de la presse qui avait vivement critiqué le président Jammeh, a été tué alors qu'il travaillait à Banjul. Aucune enquête n'a été ouverte à la suite de ce meurtre, qui n'a jamais été élucidé. Plus tôt au cours de cette même année, le Comité des droits de l'homme a exprimé son inquiétude quant aux arrestations arbitraires et aux détentions sans inculpation de journalistes, de défenseurs des droits humains et de membres de partis d'opposition. Le Comité a estimé que c'est essentiellement l'Agence nationale de renseignements qui avait recours à de telles pratiques depuis qu'elle avait été légitimée par des décrets pris par le Conseil provisoire des forces armées (AFPRC).

**Pour faire campagne en faveur de Chief Ebrima Manneh, veuillez prendre contact avec votre section nationale ou vous reporter au numéro de février du *Fil d'AI*, disponible sur le site [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).**

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre :  
Urgent Action In Focus. January 2008*

*La version en langue française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international  
par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – février 2008.*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*